

**PROCESSUS VAE POUR LA
CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
DE SOCIO-ESTHETICIEN(NE)
RECONNUE AU RNCP**

[RNCP37818 - Socio-esthéticien \(francecompetences.fr\)](http://francecompetences.fr)

Date de validité de la certification : 19/07/2028

OBJECTIF GÉNÉRAL

Former des professionnel(le)s du soin esthétique à la prise en charge de personnes fragilisées dans le cadre médical, médico-social et social en collaboration avec des équipes pluridisciplinaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Après l'obtention de la certification, les Socio-esthéticien(ne)s sont capables de :

- Travailler en équipes pluridisciplinaires
- Définir les besoins de soins socio-esthétiques
- Prodiguier des soins socio-esthétiques adaptés aux personnes fragilisées
- Animer des ateliers collectifs et participatifs
- Conseiller les bénéficiaires sur les gestes d'hygiène et de soins, ainsi que sur les produits cosmétiques à utiliser afin de prévenir et/ou atténuer certaines pathologies cutanées
- Transmettre aux équipes l'information sur les actions socio-esthétiques mises en œuvre
- Evaluer les bénéfices des actions socio-esthétiques dans le cadre d'une prise en charge globale

PUBLIC/PRÉREQUIS

- Professionnel(le)s de l'esthétique
- Titulaire d'un diplôme d'Etat d'esthétique-cosmétique : CAP, BP, BTS, BAC PRO
- **Justifier d'une expérience professionnelle en soins socio-esthétiques d'au minimum 1 an (ou 1607h) auprès de public fragilisé physiquement, socialement ou psychiquement dans les milieux, médical, médico-social et social.**
- Proposer un projet professionnel motivé

« Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience d'au moins 1 an, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). » (Loi n°2016-1088 du 8 août 2016, relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels)

RECRUTEMENT DES CANDIDATES

- Dossier de candidature à compléter et à retourner (choix du cursus : Formation certifiante ou VAE) à télécharger sur www.socio-esthetique.fr
- Entretien oral avec commission de recrutement (programmé dans la semaine qui suit la réception du dossier de candidature).
- Bilan de positionnement en fonction des compétences acquises au cours du parcours professionnel du candidat établi par le CODES.

Contact : 02 47 64 71 22 ou contact@socio-esthetique.fr

DEROULE DU PROCESSUS VAE

Durée processus VAE : 1 an à compter de la signature du contrat d'engagement VAE

1^{ère} étape : RECRUTEMENT DES CANDIDATES

- Dossier de candidature à compléter sur [Je candidate](#)
- Entretien oral avec commission de recrutement

Contact : 02 47 64 71 22 ou contact@socio-esthetique.fr

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de sélection. Si le dossier est recevable, le candidat est convoqué à un entretien en présentiel ou en distanciel.

L'entretien permet d'apprécier la détermination du candidat à suivre le processus VAE, de s'assurer des moyens qu'il a mis en œuvre pour intégrer ce cursus et de vérifier qu'il a bien les capacités, les prérequis et motivations nécessaires pour suivre le processus VAE.

Les candidats seront avisés du résultat d'admission par courriel après l'entretien, accompagné des documents administratifs :

- Contrat VAE,
- Règlement intérieur,
- Livret de recevabilité (livret 1),

pour valider l'inscription à la session visée dans le dossier de candidature.

En cas de refus, le (la) candidat(e) est avisé(e) des raisons du refus et des préconisations pour renouveler sa candidature.

L'inscription ne deviendra définitive qu'au retour du contrat VAE signé par le(la) candidat(e).

2^{ème} étape : Le dossier de recevabilité (livret 1):

Ce dossier (preuves matériels telles que contrats, factures, bilans annuels, fiches de paie, attestation de bénévolat etc....) va permettre d'examiner le projet et les conditions d'éligibilité d'un(e) candidat(e) à une VAE. Dans ce livret, le(la) candidat(e) explique succinctement sa volonté de se lancer dans une démarche de VAE et indique le diplôme qu'il(elle) vise en fonction des compétences qu'il(elle) possède (adéquation entre les compétences et les différentes expériences professionnelles/bénévoles etc....). Le Certificateur prononce sous deux mois maximum un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Dans le second cas, il sera expliqué au candidat les raisons du refus et des conseils et recommandations lui seront fournis.

A noter que la recevabilité, une fois validée par la commission est valable 3 ans.

Tarif étape 2 : 350€

3^{ème} étape : Dossier VAE (Livret 2) : Mémoire des compétences Socio-Esthétiques acquises durant la carrière professionnelle du (de la) candidat(e)

Ce dossier va permettre au candidat d'expliquer précisément les activités menées et les compétences acquises pour prouver qu'il a le niveau requis pour obtenir le diplôme visé.

A réception de ce dossier, le (la) candidat(e) s'inscrit dans les différentes étapes d'évaluation :

- Evaluation sur table pour l'élaboration d'un projet en secteur médical et en secteur médico-social/social (Bloc de compétences n°1)
- Evaluation des pratiques individuelles et collectives dans le cadre d'une immersion de 15 jours en structures médicale, médico-sociale ou sociale conventionnées par l'organisme certificateur (Bloc de compétences n°2).
- Evaluation du dossier VAE par le jury de certification (Bloc de compétences n°3)
- Evaluation lors de la soutenance devant jury (Bloc de compétences n°3)

A l'issue des épreuves de chacun des blocs, le jury de certification se réunit et vérifie via les évaluations établies par le jury d'évaluation que le (la) candidat(e) satisfait à l'ensemble des critères pour l'obtention de la certification ou procède à une validation partielle ou ajournement.

Tarif étape 3 : 1200€

4^{ème} étape (optionnelle, en fonction de la décision du jury de certification à l'étape 3) :

Dans le cas d'une validation partielle (obtention d'un ou deux blocs de compétences sur les trois), le(la) candidat(e) a acquis les blocs concernés pour une durée indéfinie (sous réserve d'évolution de la certification) et devra, pour obtenir la certification complète, repasser les épreuves de certification uniquement du (ou des) bloc(s) de compétences manquant(s).

Si le(la) candidat(e) valide partiellement la certification ou ne valide pas la certification, il lui est proposé de compléter l'acquisition des compétences du (ou des) bloc(s) manquants au travers d'un programme de formation personnalisé. A l'issue du programme de formation, le(la) candidat(e) devra repasser les épreuves qui n'auront pas été validées initialement dans le but d'obtenir des blocs de compétences complémentaires et/ou la certification complète.

IMPORTANT :

Pour les candidats(e)s en situation de handicap, Le CODES mobilise ses collaborateurs, ses locaux et ses outils pour adapter au maximum les moyens de la formation et accueillir, accompagner et former les personnes en situation de handicap.

Les lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Par ailleurs un référent handicap est identifié au sein du CODES.

Le référent handicap coordonne les actions menées pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap et leur réussite dans le parcours de formation. Il propose un accompagnement pour apporter des réponses personnalisées et adaptées à leur situation et à leur besoin. Il collabore avec les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et vers l'emploi.

Contactez la référente handicap du CODES : Marie SAMOYEAU, 02 47 64 71 22, contact@socio-esthetique.fr

LIEUX

Les épreuves d'évaluation se déroulent en présentiel au sein du CODES CHRU Tours (37) ou dans des structures conventionnées CODES réparties au niveau national ET en distanciel via l'outil Zoom.

Le CODES est **l'unique organisme associatif** en France à délivrer le **Titre RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de « Socio-esthéticien(ne) » (Titre niveau IV)** après validation de l'ensemble des épreuves.

COUT DE LA VAE :

Evaluation/Instruction des livrets 1, 2 + organisation des épreuves d'évaluation : **1550€** (Organisme non assujetti à la TVA)

En cas de validation partielle ou non validation, il sera proposé au (à la) candidat(e) un programme de formation via un devis personnalisé intégrant les différents modules de formation en fonction des besoins déterminés par le jury de certification.

Un avenant au contrat VAE sera alors établi à l'acceptation du devis et programme.

Possibilités de prises en charge par les organismes de financement de la formation continue.

CONTACT :

Le CODES accueille et répond aux questions du (de la) candidat(e) sur la procédure VAE du CODES et le Titre de socio-esthéticien(ne) au 02 47 64 71 22.

ATTENDUS POST CERTIFICATION :

Le taux de certification de la VAE est de 100% pour 2023 (1 candidate présentée en 2023).

Le taux d'insertion vers le métier visé est de 100%.

Répartition des secteurs d'activité dans lesquels la candidate travaille : 1/3 sur chacun des secteurs médical, médico-social et social.